

**DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
12 septembre 2023**

- ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

12. Point supplémentaire ALN – Gaëlle JACOBS - Projet immobilier à Mont

Monsieur le Bourgmestre

Monsieur le Directeur Général

ALN souhaite fixer un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil du 12/09 au sujet du projet immobilier à Mont.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un projet titanesque appelé « Les Fèchères » s'implante sur un terrain rue du Fraichaux avec pour conséquence la création de deux nouvelles voiries, 77 maisons unifamiliales, 21 appartements et 3 espaces polyvalents.

Une réunion d'informations préalable a été organisée par la commune d'Yvoir en date du 28 juin 22 et une enquête publique est actuellement en cours jusqu'au 15 septembre 23 suite à la demande d'un permis d'urbanisme introduit à la commune d'Yvoir.

Donc la commune d'Yvoir est bien impliquée mais qu'en est-il de la commune d'Assesse ? Car notre commune est également impactée par ce projet.

Impactée car ce projet « hors du temps » aura des répercussions journalières sur le trafic de la route de Mont et le centre de Maillen déjà bien dense et qui seront engorgés aux heures de pointes, des répercussions environnementales avec la modification de 7,5Ha d'Intérêt paysager, des nuisances ad aeternam pour les citoyens lors des travaux répartis sur plusieurs années puis lors de l'occupation. Et puis il y a les infrastructures publiques qui ne sont pas dimensionnées pour une augmentation de 25% du village de Mont. Sachant que les budgets communaux sont insuffisants pour entretenir la commune, sachant que le nouveau projet de SDT parle de freiner l'étalement urbain, on se doit de réagir à un tel projet.

Pourriez-vous dès lors répondre aux questions suivantes :

Pourriez-vous faire un rappel du projet de 20 lots accordés en 2019 par la commune et jouxtant la zone.

Avez-vous des informations quant à la réalisation ?

Pour le projet actuel, la commune d'Assesse est-elle impliquée notamment pour la création de la voirie Est ? Ce chemin fait-il partie de la commune ? L'agrandissement de la largeur ne va-t-il pas empiéter sur le territoire communal ?

Avez-vous reçu une demande de permis d'urbanisme ? Dans l'affirmative pouvez-vous en expliquer le contenu ?

Avez-vous remis un avis lors de la consultation publique en cours ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous lire le contenu.

Aucune information à ce sujet sur le site d'Assesse concernant la consultation publique. Pourriez-vous faire le nécessaire et publier également sur les réseaux sociaux afin que les citoyens de la commune soient au courant et prennent position avant le 15 septembre.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce projet,

Pour les citoyens,

Pour ALN,

Gaëlle Jacobs

13. Point supplémentaire ALN – G. GRAINDORGE - Eolien – création d'un GCU (Guide Communal de l'Urbanisme)

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Directeur général,

Monsieur le Directeur général ff,

J'ai le plaisir d'introduire le point supplémentaire que vous trouverez en pièce jointe.

Je vous en souhaite bonne réception.

Bien cordialement,

Gilles Graindorge

14. Point supplémentaire ALN – V. GREGOIRE - VICIGAL

Monsieur le Bourgmestre

Monsieur le Directeur Général

ALN souhaite fixer un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil du 12/09 au sujet du projet VICIGAL. Suite au courriel adressé par le Collectif " Non au béton dans nos bois" du 17/08/23 adressé au collègue et coordinateur du Gal, il est important de mettre en avant le rapport établi par la naturaliste concernant la biodiversité impactée par ce projet.

Pouvez-vous également nous communiquer la date de début de l'enquête publique qui sera menée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme concernant notre commune ?

Pouvez-vous nous décrire les modifications au projet initial ?

De plus, nous regrettons que le courrier du 15/05 adressé par ce même Collectif, soit resté sans réponse jusqu'à ce jour !

ALN sollicite donc les réponses ad hoc.

Nous estimons qu'il importe à présent d'organiser une réunion technique entre les différents intervenants (adjudicataire, adjudicateur, commune, DNF et collectif) afin d'établir un projet qui respecte l'environnement, la culture, le patrimoine des lieux traversés en établissant une démarche d'identité culturelle propre à cette voie verte.

ALN souhaite une collaboration étroite et transparente avec le Collectif qui propose diverses solutions et d'alternatives pour ce beau projet.

Nous vous remercions de l'attention et du suivi que vous porterez à ce point.

Bien à vous,

V. GREGOIRE et G. JACOBS

Pour ALN

PS: Mr le Directeur Générale, pouvez-vous prévoir une diffusion de la pièce joint en annexe de mail.